

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 13 octobre à 19H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Beaumont Saint-Cyr se sont réunis dans la salle du conseil en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

**PRESENTS :** M. REVEILLAULT Nicolas - M. GALARD Pascal - Mme Stéphanie TOUZALIN (arrivée au point n°2) - M. SZUNIEWIEZ Jacky - Mme BRIMAUD Marie-Jeanne - Mme HERMOUET Karine - M. BLANCHARD Bernard - M. PASTOUR Patrick - Mme SIBILEAU Ghislaine - Mme DIMIER Brigitte - Mme RAT Christine - M. CINTRACT Stéphane - M. GITTON Hugo - M. DESFEUX Gervais - Mme ALOIN Séverine - M. LE HELLEY Johnny - M. VIZQUEL Charles - M. BLAIN Sébastien - Mme DEFRESSINE Caroline

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales un secrétaire a été choisi au sein du Conseil Municipal ; ALOIN Séverine ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

**Pouvoirs :** M. BIASON Christophe (donne pouvoir à M. GALARD Pascal) - Mme PINAUDEAU Catherine (donne pouvoir à M. REVEILLAULT Nicolas) - Mme CHEVALIER Maryse (donne pouvoir à Mme BRIMAUD Marie-Jeanne) - Mme COURTOIS Christelle (donne pouvoir à M. DESFEUX Gervais) - Mme VACHON Christèle (donne pouvoir à Mme SIBILEAU Ghislaine) - M. MICHAUD Mickaël (donne pouvoir à M. VIZQUEL Charles)

**Excusé :** M. BIGNET Grégory

### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025.

***Adopté à l'unanimité.***

#### 1. Communication relative au rapport de la Présidente de Grand Poitiers pour l'année 2024

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retracant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.*

*Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »*

Ainsi, la Présidente doit transmettre un Rapport du Président, incluant les éléments du Compte administratif (CA).

Ce document retrace de manière synthétique l'activité de l'Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) sur l'année antérieure. En outre, la Présidente doit rendre compte de l'activité de l'intercommunalité aux Maires des communes membres.

Quatre chapitres composent le Rapport de la Présidente 2024. Le premier chapitre a une visée pédagogique et propose une présentation générale de la collectivité. Le second chapitre permet de

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

contextualiser les réalisations de l'année. Le troisième chapitre présente les réalisations de l'année 2024, réparties par feuille de route en cohérence avec le document Stratégie du mandat de Grand Poitiers Communauté urbaine (GPCu). Le quatrième et dernier chapitre est dédié au compte administratif.

Ce document, dans sa version numérique, est accessible à tous les élus municipaux des 40 communes et aux citoyens. <https://www.grandpoitiers.fr/grand-poitiers/rapports-annuels-de-grand-poitiers>

La Président Madame Florence JARDIN a présenté le bilan 2024 de Grand Poitiers.

Le bilan 2024 est marqué par des nouveautés comme l'augmentation du fonds de Solidarité pour aider les communes les plus endettées et celui du fonds Projet de Territoire.

Le plan climat air énergie territorial a été doté de 90 actions,

Le plan mobilité de 28 actions

Plan CANOPE de 75 actions.

Il y a eu également la révision du pacte de gouvernance qui se veut proche des communes et permettre un travail en direct avec l'ensemble des maires : création des comités locaux et des séminaires des élus.

- Transition énergétique : remplacement de 24 000 points lumineux : réduction de la consommation énergétique
- Déchets et économie circulaire : déploiement des composteurs, du compostage collectif, des déchèteries mobiles - réemploi du bâtiment : réutilisation des matériaux labellisation avec l'ADEME : territoire exemplaire
- Protection de la ressource en eau : préservation de la qualité de l'eau potable
- Agriculture et alimentation : coopération avec les agriculteurs, développement de nouvelles filières comme le chanvre.
- Voirie : un diagnostic complet des voiries a été réalisé ce qui a permis de mettre en place les gros entretiens routiers GER : contournement de la pharmacie, rue des roches, rue des varennes...

Accompagnement pour les travaux d'ouvrage d'art.

La restitution de la fauche aux communes n'est pas possible car cette compétence est obligatoire pour la CU mais on travaille sur des propositions qui seront étudiées à la conférence des maires du 6/12

- Biodiversité : création de 150 km de sentiers de randonnées pédestres, mise en place du plan Canopée avec la plantation de plus de 20 000 arbres.

- Sport Culture et Patrimoine

Année marquée par les jeux Olympiques :

Priorité au sport inclusif : 1<sup>ère</sup> patinoire accessible aux personnes empêchées qui permettra des compétitions à haut niveau

Programme du festival Itinérance intervenu sur la commune en 2022

- Urbanisme

Création du PLUi : avec 4 grands axes

Aides aux habitants : Grand Poitiers Rénov

- Mobilité

Renforcement de l'offre public : augmentation des usages de plus de 10%

Création de pistes cyclables

Création d'un point unique pour aider les personnes empêchées d'une manière ponctuelle ou durable

- Développement économique

Soutien à l'installation

Accompagnement des demandeurs d'emploi

Dynamique « jeu »

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Retours des élus :

Le Maire remercie La Présidente pour cette intervention et apporte les précisions suivantes :

- GER : la commune a abondé de plus 100 000 € en fonds de concours pour les travaux de voirie. Grâce au diagnostic réalisé par Grand Poitiers, nous pouvons cibler nos besoins, ce qui permet ainsi de mutualiser les moyens avec les communes voisines. Ce diagnostic est un bel outil à la décision.
- Ouvrage d'art : la commune en a bénéficié et nous sommes bien accompagnés par Grand Poitiers.
- L'Ingénierie proposée par les services est un plus et permet un bon travail en commun.
- Fauchage : remerciement pour la prise en compte de la demande de la commune et pour l'étude qui sera faite pour voir les solutions possibles.
- Les échanges sont constructifs en comité local Nord et en conférence des Maires. Il y a de vrais échanges et une volonté partagée de discutions.
- Le pacte de gouvernance proposé par la Présidente est une avancée positive pour favoriser les échanges commune/intercommunalité.
- PLUi : c'est une « grosse » machine mais il y a une vraie co-construction avec des services qui arrivent très bien à vulgariser pour que l'on comprenne bien les aspects techniques importants.
- Ligne de bus 35 VITALIS : elle est arrivée depuis septembre grâce notamment au doublement de la taxe transport.

Le maire remercie également Florence JARDIN pour la qualité de leurs échanges.

*Patrick PASTOUR* : Les chèques VAE sont-ils toujours actifs ?

*Florence JARDIN* : Oui, ils sont toujours en cours avec une aide spécifique pour l'achat de vélo adapté aux personnes en difficultés.

*Stéphane CINTRACT* : Dans la revue « Sortir à Grand Poitiers » : on parle du marché estival proposé par le Lac alors que c'est la commune qui en est à l'origine et l'organisateur, et le nom de la commune n'est pas cité.

*Florence JARDIN* : C'est à point à rectifier dans un prochain article qui en parlera.

*Patrick PASTOUR* : Lors de notre prochaine réunion avec les acteurs économiques de la commune nous leur présenterons les services que Grand Poitiers mettent à leurs dispositions et l'accompagnement qui leurs est proposé. Florent Moreau sera présent. On sait que l'on peut compter sur ces services.

*Florence JARDIN* : oui il y a des choses à faire auprès des acteurs économiques, il faut être à leur écoute.

*Caroline DEFRESSINE* : Je reviens sur le diagnostic qui a été fait sur les voiries. Il y a 20% des voies qui sont en catégorie 4 et 5 : le % est important, comment va-t-on faire pour les entretenir ?

*Florence JARDIN* : En effet, l'enveloppe consacrée aujourd'hui n'est constituée que des montants transférés (CLECT). Donc on n'a pas suffisamment de moyens avec l'évolution des prix pour assurer pleinement la réfection des voiries, c'est pourquoi ce diagnostic a été mis en place pour s'orienter surtout sur ces catégories et ce seront les communes qui choisiront pour le reste car elles connaissent le terrain. Les budgets vont être très compliqués à l'avenir.

*Sébastien BLAIN* : Avant l'intégration dans Grand Poitiers, la commune de Beaumont entretenait correctement et régulièrement ses voiries, il est donc dommage que ces communes ne puissent pas bénéficier d'un avantage.

*Le Maire* : En fait, en plus de la CLECT, la commune apporte un fonds de concours supplémentaire de 100 000€/an, ce qui nous permet de bénéficier des tarifs de travaux moins chers obtenus par le GER (Gros Entretiens Routiers).

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

*Florence JARDIN* : oui c'est important que les communes puissent abonder, mais elles ne le peuvent pas toutes. On est dans un esprit de solidarité, et on regarde à Grand Poitiers l'ensemble des états des voiries, dans la même optique que pour l'eau et l'assainissement. Il y a du travail encore sur ce sujet.

*Le Maire* : Le principe des CLECT n'est pas tenable c'est une donnée politique qui n'est plus viable et d'ici 20 ans ce sera fini, ce système ne sera plus possible mais les comités locaux sont là pour travailler sur le sujet pour savoir comment financer la voirie de Grand Poitiers car le système ne tiendra pas sur la durée : ce sera un vrai grand sujet !

*Jacky SZUNIEWIEZ* : La commune fait des travaux régulièrement et on fait partie des communes qui font des efforts tout comme avant notre arrivée dans Grand Poitiers. Le fait d'abonder par fonds de concours permet de diminuer le nombre de voie en catégorie n° 5 et la prochaine équipe devra travailler différemment notamment sur le déclassement de certaines voiries, on attend des éléments de vos services pour en connaître l'impact.

*Gervais DESFEUX* : La dernière fois que vous êtes venue, vous nous avez présenté de nouveaux créneaux d'ouverture pour la halte-garderie, or elle a dû fermer depuis mi-août. C'est déplorable d'avoir dû perdre un tel service.

*Florence JARDIN* : oui effectivement c'est regrettable mais le service ne concernait que 5 familles, le service a changé de forme, il essaie de s'adapter aux besoins des familles.

*Charles VIZQUEL* : Pourquoi la commune ne peut être desservie que par la SOREGIE, Grand Poitiers a-t-elle le pouvoir pour changer ça ?

*Florence JARDIN* : Vous pouvez demander un autre fournisseur mais ils ne viennent pas forcément, car cela ne les intéresse pas si vous êtes tout seul, il faudrait travailler sur un achat grouper.

*Sébastien BLAIN* : Savez-vous où en est l'autoroute 2\*3 voies ?

*Florence JARDIN* : Le projet est toujours dans en cours mais on n'en entend plus parler car l'étude environnementale doit être refaite car elle n'est plus valide, de plus l'état n'a plus forcément les moyens donc pour le moment, ce n'est pas relancé et Grand Poitiers ne le réclame pas non plus.

*Sébastien BLAIN* : Que représente le projet des pistes cyclables ?

*Florence JARDIN* : Il est surtout orienté dans les villes centre mais aussi sur les liaisons inter-commune pour relier les centres. C'est un projet en lien avec le SCOT et les mobilités de Grand Châtellerault.

*Florence JARDIN* : Merci pour ces échanges et merci à Monsieur le Maire qui a toujours eu des propos constructifs.

*Le Maire* : Merci de votre visite et merci également à votre collaboratrice qui fait un très bon travail.

*Au vu de ces échanges, le conseil a bien pris connaissance du rapport de 2024 de la Présidente de Grand Poitiers.*

## 2. Vente de la Maison DIF – mandat simple avec deux agences immobilières.

Pour rappel, la commune a été légataire universel suite au décès de Mme DIF en décembre 2022. Le legs représentait essentiellement une maison de 94 m<sup>2</sup> environ sur 2302 m<sup>2</sup> de terrain situé sur le secteur de Saint-Cyr.

Pour répondre à des besoins sociaux spécifiques (aide d'un de nos agents, relogement d'habitants suite à sinistre), la maison a été louée de 2023 jusqu'à fin juillet 2025.

Il est proposé maintenant de la mettre en vente en se faisant accompagner par 2 agences immobilières : l'agence NOVIO de Beaumont Saint-Cyr et l'agence SQUARE HABITAT de Saint Georges les Baillargeaux.

L'accompagnement se fera sur mandat simple.

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

*Séverine ALOIN* : Pourquoi proposons-nous la vente de ce bien alors qu'il y a des besoins sur la commune ? Est-ce judicieux à long terme ?

Le Maire : la question est : est-ce que la commune doit-elle être un bailleur social ? Avec l'expérience sur Beaumont, il a été compliqué de vendre un immeuble que la commune possédait. Il y avait beaucoup d'impayés. Aujourd'hui, on est sur un bien qui demande de la rénovation et la posture politique est de ne pas rentrer dans un statut de bailleur social. La commune participe déjà à plus de 1 000 € pour la création de maison à loyer modéré, il y a d'autres partenaires sociaux pour travailler sur cela.

*Christine RAT* : il y a des dispositifs sur Grand Poitiers, pour aider les propriétaires privés à devenir bailleur social.

*Séverine ALOIN* : oui mais avec des conditions particulières très contraignantes donc des aides pas très réalistes, la réalité d'un propriétaire privée est tout autre.

*Gervais DESFEUX* : Maintenir ce logement aurait pu permettre d'apporter une famille avec des enfants.

*Patrick PASTOUR* : L'état du bien montre qu'il y a de nombreux travaux à faire, et peut être que les primo accédants auront des aides plus adaptées que nous.

*Séverine ALOIN* : La commune a-t-elle les moyens ?

Le Maire : Ce n'est pas la question, la position est que la commune ne veut pas rentrer dans une position de bailleur social, car ce n'est pas la compétence première de la commune.

*Caroline DEFRESSINE* : Avec la surface de terrain, ce bien ne rentre pas dans les critères d'une maison à louer.

*Patrick PASTOUR* : Il serait possible de détruire et construire 2 à 3 maisons

*Séverine ALOIN* : Si la commune le faisait ?

Le Maire : Ce n'est pas le sujet

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Autorise le maire ou en cas d'empêchement son représentant à signer les mandats simples avec les 2 agences
- Autorise la vente du bien
- Autorise le maire ou en cas d'empêchement son représentant à signer les compromis de vente ou toutes pièces nécessaires à l'accomplissement de cette vente.

***Adopté à l'unanimité.***

### **3. Cession des parcelles impasse de la source.**

Le 30 juin 2025, le conseil municipal a décidé de :

- Donner un accord de principe au futur acquéreur pour la vente de parcelles situées impasse de la source au prix de vente de 36 227 € net vendeur, soit 57.87 €/m<sup>2</sup>.
- Conserver une surface pour permettre un cheminement doux vers la rue des Marteaux.

La division parcellaire fait état d'un cheminement doux d'une surface de 105 m<sup>2</sup>, conforme au PLU existant aujourd'hui.

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

La surface à vendre représente donc 626 m<sup>2</sup>. Deux places de parking seront créées sur la parcelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de :

- vendre à Mr VALERO Antoine, pour l'installation d'un cabinet de kinésithérapie, le lot A du plan de division comprenant les parcelles AP 566+568+570+572 pour une surface de 626 m<sup>2</sup>, situé impasse de la source et pour le prix de 36 227 € net vendeur.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces nécessaires à cette vente.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

*Il est précisé que Mr Valero vient sur notre commune grâce au classement de la commune en Zone de Revitalisation Rurale et que cela lui permet d'avoir un avantage fiscal. Il se rapproche également d'une partie de sa patientèle qui vient de Châtellerault.*

### ***Adopté à l'unanimité.***

#### **4. Décision modificative n°3**

- Des provisions de créances avaient été faites en 2023 pour 1640 €. Une partie des créances ont été recouvrées à hauteur de 441.01€. Il convient donc établir un titre pour ce montant au compte de reprise de provision.
- Il est proposé d'ouvrir une enveloppe pour les travaux de sécurisation de l'accueil de la mairie de Saint-Cyr vis-à-vis de la Poste à hauteur de 8 000 €.

Ces travaux comprennent :

##### **A / Travaux réalisables par les entreprises :**

Changement de l'ensemble porte d'entrée avec gâche électrique et boutons poussoirs.

Pose d'un spot lumineux extérieur à déclenchement automatique

Ligne alimentation électrique

##### **B/ Travaux réalisables en interne :**

- Fabrication et pose d'un barreaudage à la fenêtre du bureau du Maire
- Pose de films opacifiants sur vitre de la porte d'accès au bureau du Maire
- Pose d'un panneau d'affichage extérieur pour les affichettes qui encombrent la porte d'entrée.

##### **C/ Travaux non retenus :**

- Remplacement de l'alarme actuelle par une alarme vidéo
- Remplacement des 2 portes entre salle des mariages, bureau du Maire et accueil.

Ces travaux font suites aux conseils de la gendarmerie et aux résultats du groupe de travail composé de Pascal GALARD, Patrick PASTOUR, Hugo GITTON, Bernard BLANCHARD.

Pour aider la commune dans cette sécurisation, la Poste a attribué à la commune une subvention de 5 000 €. Les travaux devraient se faire courant janvier 2026.

Sur proposition de Pascal GALARD, adjoint aux finances et après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise les affectations suivantes :

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
R-773 : Mandats annulés ou atteints par la déchéance quadriennale	0.00 €	0.00 €	441.01 €	0.00 €
<b>TOTAL R 77 : Produits spécifiques</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>441.01 €</b>	<b>0.00 €</b>
R-7817 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0.00 €	0.00 €	0.00 €	441.01 €
<b>TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>441.01 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>441.01 €</b>	<b>441.01 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>				
R-1321 : Subv. non transf. Etat et établissements nationaux	0.00 €	0.00 €	0.00 €	5 000.00 €
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
D-2111-22 : ACQUISITIONS FONCIERES	3 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21311-12 : MAIRIE	0.00 €	8 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>3 000.00 €</b>	<b>8 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>5 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>	<b>5 000.00 €</b>		<b>5 000.00 €</b>	

**Adopté à l'unanimité.**

### 5. Convention avec l'agence des territoires de la Vienne.

Actuellement la commune est adhérente à l'Agence des Territoires de la Vienne (AT86) principalement pour bénéficier de la plateforme de dématérialisation des marchés publics. L'AT86 vient de mettre à jour ses conditions générales. La rédaction est légèrement différente des précédentes versions, mais les modalités d'accompagnement restent inchangées pour le service apporté à la collectivité.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement son adjoint délégué à signer cette nouvelle convention mise à jour.

**Adopté à l'unanimité.**

### 6. Contrat d'apprentissage pour un BPJEPS ASEC.

Monsieur le Maire expose que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 29 ans révolus, et sans limite d'âge pour certaines catégories de travailleurs dont les personnes reconnues en situation de handicap, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Cette formation par alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants.

La collectivité est exonérée des cotisations de sécurité sociale, d'allocations familiales et de Pôle Emploi. La rémunération serait la suivante, en fonction de l'âge de l'apprenti(e) :

<b>Age de l'apprenti(e)</b>	<b>1<sup>ère</sup> année du contrat du 01/12/2025 au 30/11/2026</b>
21/25 ans	945.87 € net

Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 du Code du travail (les personnes morales de droit public) prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

formation d'apprentis qui les accueillent, sauf lorsque ces personnes morales sont redevables de la taxe d'apprentissage.

Depuis le 1er janvier 2022, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) contribue aux frais de formation à hauteur de 100 % selon un barème mis à jour régulièrement sur leur site (<https://www.cnfpt.fr/se-former/former-vos-agents/accueillir-apprenti/je-suis-collectivite/national>).

À noter que si l'organisme de formation facture au-delà du barème fixé par le CNFPT, la collectivité territoriale ou l'établissement public dont relève l'apprenti(e) prendra en charge la part restante. Le coût pédagogique à la charge de la collectivité territoriale relatif au BPJEPS est de 0 euros pour la durée de l'apprentissage (déduction faite de la prise en charge du CNFPT).

À la suite de l'avis du Comité Technique qui sera sollicité, il revient au conseil municipal de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage, ainsi que sur les modalités de mise en œuvre de celui-ci.

Il est proposé de prendre une apprentie de 23 ans pour 1 an à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2025 pour la formation BPJEPS ASEC (Animation Socio-Educative et Culturelle).

Le choix a été fait cette année de retenir un BPJEPS ASEC et non APT (Animation Physique pour Tous) qui était plus orienté sur le sport. Cette apprentie sera sur 3 structures : le périscolaire de l'école du Lac, la bibliothèque et la maison des jeunes.

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- Le recours au contrat d'apprentissage,
- De conclure du 01/12/2025 au 30/11/2026 pour une période de 12 mois, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Périscolaire et Maison des Jeunes	01	BPJEPS ASEC	01/12/2025 au 30/11/2026 (12 mois)

- D'ouvrir les crédits nécessaires inscrits au budget ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment le contrat d'apprentissage ainsi que les conventions de formation conclues avec le Centre de Formation d'Apprentis.
- D'autoriser également Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'Etat, de la Région Nouvelle-Aquitaine, du FIPHFP et du CNFPT les éventuelles aides financières qui seraient susceptibles d'être versées dans le cadre de ce contrat d'apprentissage.

Une NBI de 20 points sera versée au maître de stage pendant la durée du contrat d'apprentissage.

***Adopté à l'unanimité.***

## MAIRIE de BEAUMONT SAINT-CYR

### **POUR INFORMATIONS**

- Travaux scène salle des fêtes :

Planning respecté malgré la présence d'un tuyau en amiante qu'il a fallu retirer avec les précautions nécessaires. Des photographies ont été présentées pour montrer l'avancée des travaux.

- Infos TAP :

Les TAP (Temps d'Activités Périscolaire) ont commencé la semaine dernière avec les intervenants extérieurs (danse, dessin, échecs, rugby, yoga/éveil musical, cirque) et proposition d'activité par les agents en interne (tennis de table, initiation à l'italien, fléchettes à la mdj, multisport, sophrologie...) Pour octobre Rose, des objets ont été fabriqués par les enfants et seront vendus par l'APE vendredi à la sortie des classes

- Spectacle de Noël : Thème : Encanto...20 bénévoles en partenariat avec l'APE de Saint-Cyr et de Beaumont. Vendredi 19 décembre.

*Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance s'est terminée à 20h50.*

*La date du prochain conseil municipal est prévue pour le 17 Novembre 2025 à 20h*

*Le Maire  
Nicolas REVEILLAULT*



*Le secrétaire  
Séverine ALOIN*